

Appel d'offres 2018

Les futurs du littoral et de la mer

Pratiques, savoirs, visions et représentations

Date limite de réception des dossiers : mercredi 25 avril 2018

À retenir !

L'appel d'offres 2018 ouvre ses horizons. Nous recommandons aux collectifs désireux d'y répondre de lire très attentivement le texte de l'appel à projets, de sorte à bien intégrer cinq éléments essentiels pour cette année :

- **L'ouverture partenariale** : l'appel est ouvert à des « initiatives collectives », c'est-à-dire des consortiums associant nécessairement acteurs de terrain et chercheurs dans un projet de recherche collaborative et partenariale.
- **L'ouverture maritime** : l'appel élargit le champ d'investigation vers les espaces marins et les territoires maritimes, en plus des territoires littoraux à l'interface terre-mer.
- **L'ouverture géographique** : l'appel permet des comparaisons avec des terrains internationaux à partir d'une focalisation sur un territoire français (métropolitain ou ultramarin).
- **L'ouverture à l'innovation** : l'appel favorisera les propositions mettant l'innovation au cœur de leur projet (qu'elle soit thématique, méthodologique, partenariale, territoriale...).
- **L'ouverture en termes de financement** : la fourchette moyenne de financement reste de 30 à 50 000 € / an sur une durée de 3 ans maximum, mais des projets de plus grande ampleur pourront être examinés et éventuellement retenus.

Contexte

Nos mers et nos littoraux ont connu, au cours des dernières décennies, une évolution rapide et contrastée, qui soulève de nombreuses questions relatives aux formes de gouvernance face aux modes d'occupation et d'utilisation de leurs espaces, aux apports polluants et aux risques auxquels ils sont exposés, et au développement socio-économique, culturel et politique dont ils sont le siège.

Interfaces attractives à de nombreux égards, les littoraux font l'objet de pressions croissantes sur des espaces souvent fragiles. C'est en effet sur le littoral que sont les densités de population les plus fortes, et c'est la mer qui est l'ultime milieu récepteur de tous les polluants générés par les activités humaines sur le bassin versant et, dans une moindre mesure, dans l'espace marin. La France et ses territoires outre-mer ne font pas exception avec, en métropole, des densités de population 2,5 fois plus fortes sur le littoral et, pour l'outre-mer, des problématiques de petites îles où mer et littoral sont omniprésents.

Pour faire face aux multiples menaces qui pèsent sur ces socio-écosystèmes, en termes de réponses d'ordre environnemental, social et économique, il est nécessaire de mobiliser, développer, et intégrer les savoirs issus de la recherche scientifique et des initiatives professionnelles et citoyennes traditionnelles ou émergentes, dans les territoires côtiers et les espaces maritimes.

Objectifs

La Fondation de France encourage le développement de pratiques de recherche robustes à l'interface entre sciences et société, portant sur le littoral, son interface terre-mer, et les espaces maritimes qui le jouxtent. Elle soutient des projets qui associent étroitement les décideurs, les acteurs du développement, les citoyens et les scientifiques.

L'objectif de cet appel à projets est de se saisir de questions cruciales pour la société actuelle et/ou celle de demain, en prenant pleinement en compte la dimension évolutive des écosystèmes comme des sociétés. Les projets soutenus seront particulièrement attentifs aux trajectoires de changement, aux dynamiques lentes ou rapides qui préfigurent les littoraux et mers de demain, et à la manière dont l'homme y contribue, les perçoit, se les approprie et peut les transformer in fine en projets de territoires terrestres et maritimes durables.

La Fondation de France cherche ainsi à soutenir la production de formes d'innovation, d'analyses complexes, de scénarios, d'outils et de méthodes qui puissent être partagés et diffusés parmi les divers acteurs du littoral et de la mer (les citoyens et leurs collectifs, les associations, les professionnels de la mer, les industriels, et les décideurs locaux). Ces travaux s'articulent sur une démarche scientifique en co-construction avec les acteurs précités de manière à garantir l'intégration des résultats dans les pratiques de gouvernance et de gestion de la mer et du littoral.

Qui peut répondre ?

Cet appel d'offres s'adresse à toute initiative collective associant les acteurs de terrain et leurs collectifs locaux et régionaux (associations, groupements, collectivités locales, etc.) et des scientifiques.

Les projets peuvent aussi bien être portés par des laboratoires et centres de recherche scientifique en association avec des acteurs de types variés, que par des organismes d'intérêt général en association étroite avec des équipes de recherche. Seules les initiatives collectives travaillant directement sur les espaces littoraux ou marins sont éligibles.

Quels projets de recherche collaborative ?

La Fondation de France soutiendra exclusivement des projets multi-acteurs, associant acteurs de la recherche et de l'action/décision, et appliqués aux systèmes littoraux et marins. Orienté vers les innovations de toutes sortes (thématique, méthodologique, organisationnelle, etc.), l'appel à projets invite les initiatives collectives à d'abord chercher à valoriser des données existantes pour faire émerger des démarches et problématiques originales, et réfléchir à des méthodes singulières pour les traiter de manière collaborative. Le littoral s'entend ici comme l'ensemble des espaces situés à l'interface terre-mer. La dimension maritime est pleinement incluse dans l'appel à projets.

Les recherches collaboratives associent sciences de la nature et sciences sociales, avec des perspectives étayées de transfert des résultats auprès des sphères de la décision et de l'action, du local au régional/national, voire au-delà, en fonction des sujets. Les projets abordant de manière transversale plusieurs thématiques (protection, restauration écologique, risques naturels, aménagement du territoire, changements sociétaux, etc.) seront particulièrement appréciés.

• **Thèmes retenus :**

- Anticiper et s'adapter aux conséquences du changement climatique
- Penser et panser la nature en milieu littoral et marin
- Vivre et travailler en milieu littoral et marin

Volontairement très larges, ces thèmes doivent permettre une ouverture vers des sujets pour l'heure peu ou pas traités.

Les modes de vulgarisation des résultats, afin de les rendre accessibles au public et aux décideurs (synthèses, séminaires, formations, etc.), doivent constituer une composante à part entière du projet, et ne pas être relégués à des produits finaux sans intention forte de partage effectif. Cet aspect sera examiné avec attention par le jury. Cet aspect fera l'objet d'une budgétisation clairement identifiée.

Critères de sélection

- Placer l'homme et les sociétés au cœur de la démarche de recherche-action ;
- Développer une approche transdisciplinaire partant de questionnements inhérents aux sciences humaines et sociales, et en intégrant au mieux les sciences naturelles ;
- Être le fruit d'une collaboration entre acteurs de terrain (praticiens, décideurs, etc.) et scientifiques. Aucun format organisationnel n'est a priori privilégié, et la pertinence du consortium sera évaluée en fonction de la nature du projet.

Les projets proposant une approche transfrontalière ou comparative avec un terrain étranger seront également étudiés. Il est cependant majeur que le terrain (ou les terrains) principal du projet soit localisé en France, en métropole ou en outre-mer.

Pour rappel, les projets à caractère très innovant seront considérés avec une attention particulière, la Fondation de France s'autorisant à financer des travaux « à risque », c'est-à-dire n'apportant pas forcément en amont la preuve de leurs chances de succès. Pour de telles propositions, la robustesse du consortium science/société constituera un critère d'autant plus important.

Modalités de soutien

Le montant accordé par projet est compris en moyenne entre 30 000 et 50 000 euros par an, sur une durée maximale de trois ans. Des projets de plus grande ampleur pourront également être considérés. Le co-financement (à hauteur de 50% maximum) de thèses et de post-doctorats n'est pas exclu, mais non prioritaire.

Ne seront pas financés les investissements lourds ainsi que les événements (colloque scientifique, manifestation professionnelle, etc.) sans lien direct avec le projet de recherche proposé.

Les éventuels frais de fonctionnement et de gestion des organismes sont plafonnés à 10% du financement total accordé.

Comment répondre ?

Nouveau : Le dossier de candidature est à compléter en ligne sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*). Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne. Tout dossier incomplet ou envoyé par voie postale/courriel ne sera pas examiné.

Date limite de réception : **mercredi 25 avril 2018**

Évalués par un comité d'experts indépendants, les projets feront l'objet d'une présélection à l'issue de laquelle les porteurs de projets concernés seront conviés pour des auditions, prévues les 26 et 27 juin 2018 à Paris.

La décision du jury sera communiquée par courrier électronique avant mi-juillet 2018.

Avec les 828 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 160 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France